



JUIN 2015
Dans ce numéro : 59

JOURNAL MUNICIPAL

COMMISSION ESPACES VERTS

Une nouvelle commission a vu le jour en 2014 : la commission Espaces verts. Elle est composée de Dany Dumas, Adeline Pommier, Catherine Lecerf et Eric Vidal. Il nous tient à cœur d'aménager notre village, dans un but d'améliorer le cadre de vie de la commune, de mettre en valeur notre patrimoine.

Pour cela, nous avons décidé, en 2014, de déposer un dossier de candidature pour participer au concours des Villages Fleuris. Ce label a pour objectif, l'amélioration du cadre de vie d'une commune, son embellissement, la mise en valeur de son patrimoine, le respect de l'environnement, et aussi contribuer à faciliter l'accueil du tourisme. Notre volonté et nos objectifs se rapprochant très sensiblement de ce label, Il nous semblait très intéressant d'entrer dans cette démarche de concours.

Nous avons beaucoup de volonté mais peu de moyens, surtout humains. C'est pourquoi cette commission est ouverte à toute personne souhaitant participer à l'embellissement de la commune. Une personne volontaire est venue compléter l'équipe, merci à Amrei Wolf. Si vous aussi, vous avez l'envie et la main verte, vous êtes les bienvenus dans cette aventure.



La 1^{ère} année est toujours compliquée à mettre en place, on attend la visite du jury, leur avis, leurs orientations, puis la réception des plantes fournies gracieusement par la pépinière du Conseil Général du Gard. Mais vous l'avez peut-être déjà remarqué, depuis le mois de mars, ça bouge autour du foyer, il s'agit de notre 1^{er} projet. Nous avons aménagé une partie du tour du foyer avec de la lavande, des photinia red robin, des callicarpa bodinieri ou encore des medicago arborea.

Le prochain projet à venir, normalement, sera l'embellissement d'une partie de la traversée du Village, du Lavoir jusqu'à la Mairie.

SOMMAIRE

- 1 Commission Espaces Verts

VIE DE LA COMMUNE

- 2 Commémoration du 11 novembre - Contes en balade

- 3 Exposition - Trottoir Route d'Uzès - Foyer communal

- 4 Repas des Aînés - Eglise de Saint Etienne d'Escattes.

- 5 Elections départementales - Columbariums

- 6/7 Budget municipal

VIE ASSOCIATIVE

- 8 Yoga et Shiatsu pour tous

- 9 Comité des fêtes - Les Zapeu'prés

- 10 APE, Association Steph Rally Passion

- 11 Gard'n party, Batucada les M'atuvus

FICHES PRATIQUES

- 12 Animal de compagnie - Chenilles processionnaires

- 13 Incinération des végétaux, Ecobuage

SOUVI' INFOS

- 14 Bibliothèque - Eglise Saint André

- 15 Révision générale du POS

- 16 Projet Mutuelle Communale- Assistantes maternelles

- 17 Collecte des déchets ménagers - Génévaunage

- 18 Liste des associations communales - Etat civil

- 19 Infos pratiques

- 20 Dates à retenir

VIE DE LA COMMUNE

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE HOMMAGE A GABRIEL BOISSY



CONTES EN BALADE

Dans le cadre des contes en balade, organisés par le Conseil Général du Gard et la Direction du Livre et de la Lecture, le conteur Pascal Quéré a fait escale à Souvignargues.

Le 22 novembre 2014 a été un peu féérique au Foyer de Souvignargues.



En effet, grâce au conteur Pascal Quéré, la cinquantaine de spectateurs, des adultes en majorité, s'est laissée emporter avec la performance de transmission émotionnelle du conteur, sur les traces de « Maarouf le cordonnier » extrait des contes des Mille et une nuits. La puissance du rêve a fait son effet sur un public captivé, qui s'est laissé emmener derrière Maarouf et sa caravane chargée de richesses avec grand enthousiasme.



EXPOSITION



Du 18 au 22 novembre 2014—Exposition "Il était une fois le pays merveilleux des contes de fées" - Médiathèque.

TROTTOIR ROUTE D'UZES



Avant

La réalisation d'un trottoir de 1,50 m de large le long du camping sur la RD22 était une nécessité pour la sécurité des piétons et en particulier des enfants qui vont à l'école.

Les travaux, réalisés par l'Entreprise FABRE de Congénies, ont été ralentis par les intempéries de novembre 2014 et se sont terminés en janvier 2015 à la satisfaction des parents.



Après

FOYER COMMUNAL

La rénovation et la mise aux normes des sanitaires se sont achevées courant décembre 2014.

C'est l'Entreprise LAVAL qui a réalisé les travaux, ce qui a permis au foyer de retrouver une activité normale dès janvier 2015.



VIE DE LA COMMUNE

CONVIVIALITE ET AMITIE AU REPAS DES AINES DE SOUVIGNARGUES

Samedi 24 janvier, c'était jour de fête pour 77 aînés âgés de plus de 60 ans qui ont répondu à l'invitation de la municipalité.

Pour les aînés de la commune, ce traditionnel repas de fin d'année autour d'une bonne table est toujours un grand moment de retrouvailles et de bonheur mais aussi un privilège très apprécié.

Une pensée pour ceux qui n'ont pas pu prendre part à ce repas, ils ont reçu un petit panier de douceurs.



Ce repas fut préparé par le traiteur local "la Mouette et le Coquelicot"

Au menu :

Terrine d'avocat avec crevettes fraîches et coulis de tomates
Filet mignon de porc à la moutarde à l'ancienne, écrasé de pommes de terre, tomates cerises confites et haricots verts
Assiette 3 fromages
Pavé aux fruits rouges



L'animation a été assurée par le Groupe SARDI SIXTIES. Ils ont rythmé joyeusement cette rencontre. Les aînés n'ont pas hésité à rentrer dans l'ambiance.

Une fois de plus le temps s'est écoulé bien trop rapidement et le moment est venu de se dire à l'année prochaine.

EGLISE DE SAINT ETIENNE D'ESCATTES



La toiture de l'église est en très mauvais état. Il suffit de regarder l'état de la voûte à l'intérieur de l'édifice pour se rendre compte du nombre important de fuites dès la moindre pluie.

Le ministère de la culture avait tiré la sonnette d'alarme en 2002 et avait demandé de faire une étude complète de réhabilitation (y compris murs, sols, ...)

La mairie a choisi l'architecte M. BRIEU de Sommières qui est compétent pour intervenir sur un monument protégé au titre des Monuments Historiques. Le dossier a été réalisé en 2009 et la demande de subvention en 2010 (les subventions sont en principe de l'ordre de 80 %).

La volonté de la commune est de réaliser la première phase de travaux, à savoir : refaire la toiture. La demande de dépôt de permis de construire est en cours.



ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Résultats à Souvignargues :

Premier tour, les résultats ont été les suivants :

Binôme GIANNACCINI - VALETTE : 121 voix
Binôme ROCHEBLAVE - ROYO-BOUCOIRAN : 74 voix

Binôme LECCIA - RIBIERE : 37 voix
Binôme BUNIS - FARRUGIA : 101 voix

Le binôme constitué de Maryse GIANNACCINI et de Christian VALETTE ainsi que celui constitué d'Henri BUNIS et Isabelle FARRUGIA se sont affrontés lors du second tour.

1er tour :

Inscrits :	647	Abstentions :	293	Votants :	354
Blancs :	18	Nuls :	3	Exprimés :	333

Lors du second tour des élections, les résultats ont été les suivants :

Binôme GIANNACCINI - VALETTE : 205 voix

Binôme BUNIS - FARRUGIA : 144 voix

Le binôme constitué de Maryse GIANNACCINI et de Christian VALETTE (Parti Socialiste) a obtenu 58,74 %, celui d'Henri BUNIS et Isabelle FARRUGIA (Front National) a obtenu 41,26 %.

2ème tour :

Inscrits :	647	Abstentions :	259	Votants :	388
Blancs :	33	Nuls :	6	Exprimés :	349

Résultats des élections départementales (29 mars 2015) : canton de Calvisson :

Le binôme du Parti Socialiste constitué de Mme Maryse GIANNACCINI et de M. Christian VALETTE a été élu avec 55,66 % des voix (soit 7007).
Le binôme constitué par M. Henri BUNIS et de Mme Isabelle FARRUGIA (Front National) a obtenu 44,34 % des voix (soit 5581).
Le taux d'abstention a atteint le score de 42,37 %.

COLUMBARIUMS

En raison de demandes de plus en plus nombreuses, la municipalité a décidé la création de columbarium aux cimetières.

Les travaux ont été réalisés par la Société SODECOM CREACINA sise à Arles pour un montant de 13 600 € HT.

Le columbarium de Souvignargues comporte 12 cases ; celui de Saint Etienne d'Escattes 8 cases.

Dans sa délibération du 26 novembre 2014, le conseil municipal a fixé le tarif des concessions à 680 € pour une durée de 50 ans renouvelable.



Souvignargues



Saint Etienne d'Escattes

VIE DE LA COMMUNE

LE BUDGET COMMUNAL

Le Budget Primitif est un acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

Le Budget Primitif se présente en deux parties : une section de fonctionnement qui retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la Commune ; une section d'investissement qui concerne les programmes nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine.

Chacune de ces sections doit être équilibrée. Les recettes égalant les dépenses.

Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées.

Cette constatation se fait au travers du Compte Administratif. En effet, le Compte Administratif est un acte exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Le Compte Administratif 2014 ainsi que le Budget Primitif 2015 ont été votés en Conseil Municipal du 10 avril 2015. Ils se résument ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre*	Libellé	Prévu	Réalisé	Chapitre*	Libellé	Prévu	Réalisé
011	Charges à caractères général	99 682.00	93 362.58	002	Résultat fonctionnement reporté	86 131.00	
012	Charges de personnel	106 920.00	92 211.53	013	Atténuation des charges	6 500.00	
014	Atténuation des produits	86 451.00	86 449.00	70	Produits des services...	5 112.00	3 292.68
022	Dépenses imprévues	10 000.00		73	Impôts et taxes	212 804.00	222 426.29
023	Vir. section d'investissement	53 499.00		74	Dotations et participations	106 943.00	137 471.66
042	Op. d'ordre de transfert	2 081.000	2 080.94	75	Autres produits gestion courante	16 930.00	18 623.77
65	Autres charges	56 962.00	56 962.00	76	Produits financiers		7.18
66	Charges financières	18 825.00	18 824.24	77	Produits exceptionnels		370.20
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		434 420.00	349 890.29	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		434 420.00	382 191.78

* 014 : somme versée à la Communauté de Communes du Pays de Sommières liée au transfert des Ecoles – 042 : amortissements – 65 : indemnités des élus, participation aux syndicats intercommunaux et associations communales – 66 : Intérêts des emprunts – 70 : produits des services du domaine et ventes diverses – 73 : impôts locaux, fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, taxe sur l'électricité, taxe additionnelle aux droits de mutation – 74 : dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation, dotation aux élus locaux – 75 : revenus des locations (logements + foyer communal).

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre*	Libellé	Prévu	Réalisé	Chapitre*	Libellé	Prévu	Réalisé
001	Résultat d'invest. reporté	96 583.00		021	Vir. section de fonctionnement	53 499.00	
16	Emprunts et dette assimilées	45 178.00	45 177.36	040	Op. d'ordre de transfert	2 081.00	2 080.94
21	Immobilisations corporelles	206 890.00	206 815.00	10	Dotations, fonds divers, réserves	131 114.00	128 622.89
27	Autres immobilis. financières	1 394.00		13	Subventions d'investissement	163 351.00	104 177.52
				16	Emprunts et dettes assimilés		893.37
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		350 045.00	251 992.36	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		350 045.00	235 774.72

* 16 : capital des emprunts – 21 : opérations d'investissement (détaillées ci-dessous) – 27 : cautions – 040 : amortissements – 10 : Fonds de compensation de la TVA, taxe d'aménagement, excédent de fonctionnement capitalisé – 13 : subventions de l'Etat, Région, Département (détaillées ci-dessous) – 16 : cautions.

PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT REALISEES EN 2014

OPERATIONS	DEPENSES	SUBVENTIONS
Réfection des sanitaires du foyer communal	29 157.41	17 215.00 *
Chaises + Chariots au foyer communal	2 171.28	
Ordinateurs + Logiciels + Reliure registres à la mairie	2 419.71	
Mise aux normes installation électrique de l'Eglise de Souvignargues	4 906.51	
Création de columbariums aux cimetières	17 025.60	4 000.00*
Solde des travaux de la Médiathèque et des logements (maison Roumieux)	23 991.96	101 138.52
Travaux de voirie	50 489.87	22 000.00*
Création d'un trottoir route d'Uzès	65 668.80	21 889.60*
Achat de radars pédagogiques	4 632.00	3 039.00
Adduction d'eau potable rue du Temple	5 431.18	
Matériel et outillages	920.68	

* A percevoir en 2015

LE BUDGET COMMUNAL

- BUDGET PRIMITIF PREVISIONNEL DE 2015

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Prévu	Chapitre	Libellé	Prévu
011	Charges à caractères général	98 269.00	002	Résultat fonctionnement reporté	59 435.00
012	Charges de personnel	104 352.00	013	Atténuation des charges	14 500.00
014	Atténuation des produits	100 000.00	042	Opération d'ordre de transfert entre section	5 000.00
022	Dépenses imprévues	10 000.00	70	Produits des services...	3 290.00
023	Virement en section d'investissement	57 315.00	73	Impôts et taxes	220 775.00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	2 081.00	74	Dotations et participations	124 465.00
65	Autres charges	56 555.00	75	Autres produits gestion courante	17 976.00
66	Charges financières	16 869.00			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		445 441.00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		445 441.00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Prévu	Chapitre	Libellé	Prévu
001	Résultat d'investissement. reporté	112 801.00	021	Virement de la section de fonctionnement	57 315.00
040	Opération d'ordre de transfert entre section	5 000.00	024	Produits des cessions d'immobilisations	59 535.00
16	Emprunts et dette assimilées	46 980.00	040	Opération d'ordre de transfert entre section	2 081.00
20	Immobilisation incorporelles	12 900.00	10	Dotations, fonds divers, réserves	123 357.00
21	Immobilisations corporelles	187 580.00	13	Subventions d'investissement	124 367.00
27	Autres immobilisations financières	1 394.00			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		366 655.00	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		366 655.00

- PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PREVUES EN 2015

OPERATIONS	DEPENSES	SUBVENTIONS
Réfection de la toiture du foyer communal	48 000.00	
Réfection de la toiture de l'Eglise de Saint-Etienne d'Escattes	7 000.00	
(Honoraires pour dépôt du permis de construire)		
Travaux de voirie suite aux intempéries	118 000.00	68 000.00
Réfection de l'éclairage public de Saint-Etienne d'Escattes	2 000.00	

ASSOCIATIONS

YOGA ET SHIATSU POUR TOUS

Peut-être s'est-on déjà rencontré au vide grenier de l'APE à Souvignargues en mars dernier ? Je proposais des mini séances de shiatsu sur chaise, un petit moment de détente partagée...

J'habite depuis un an dans votre village et je suis professeur de yoga et praticienne shiatsu.

J'ai créé il y a plusieurs années l'association « Yoga et Shiatsu Pour Tous » et je donne des cours de yoga depuis 4 ans à Sommières.

La mairie de Souvignargues m'ayant gentiment prêté le Foyer, j'y donnerai des cours à partir de septembre 2015.

Tout le monde connaît le **yoga**, certains pensent peut-être qu'ils manquent de souplesse et de patience pour cette pratique mais ils se trompent. Le yoga est une pratique très personnelle, sans esprit de compétition, il s'agit simplement d'évoluer vers un mieux-être, de prendre en main sa santé. Toutes les postures sont adaptables à chacun, quel que soit son niveau. Beaucoup d'hommes participent à mes cours, c'est pour vous dire ! Je plaisante, ils sont les bienvenus !



Le shiatsu est une technique basée sur la médecine chinoise. Pour faire simple, on peut dire que c'est de l'acupuncture manuelle. J'utilise mes mains, mes pouces pour effectuer des pressions le long des méridiens et plus particulièrement sur certains points, le but étant de rétablir une circulation libre et harmonieuse de l'énergie, gage de bien-être et de bonne santé. **La première séance de découverte est offerte alors n'hésitez pas ! Contactez-moi dès maintenant !**

Horaires et tarifs

Cours de yoga - Foyer Communal – Souvignargues :

Lundi de 17H30 à 18H45

Jeudi de 18H15 à 19H30

Séances individuelles de shiatsu – à mon domicile ou au votre : **sur rendez-vous**

Adhésion à l'association 10 €

Cours de yoga et do in (année) 168 €

Séances individuelles shiatsu : 40 €

(tarifs préférentiels pour les étudiants, les chômeurs et les enfants)



Vous trouverez réponses à toutes vos questions en navigant sur mon site internet ! Sinon appelez-moi !

Marie Hélène LAVIGNE – 4 Chemin de la Ronde – 30250 SOUVIGNARGUES

Portable : 06 29 23 84 90

Mail : shiatsupourtous@gmail.com

Site : <https://sites.google.com/site/shiatsupourtous>



COMITÉ DES FÊTES

Fêtards, Fêtardes !

Le comité des fêtes tient à vous remercier pour votre soutien durant toute cette année, d'avoir joué le jeu avec nous pour nos nouveaux événements tels que le marché de Noël. Nous essayons de trouver de nouvelles idées pour continuer à faire vivre ce petit village qu'est Souvignargues.

Le comité a pour projet de refaire un flashmob pour la fête d'Août. Nous espérons vous voir nombreux aux répétitions pour faire que cette fête soit encore une fois mémorable et pour nous et pour tous les gens aux alentours. Nous vous mettrons bientôt toutes les informations concernant l'événement sur notre groupe facebook. La fête d'Août se tiendra le weekend du 14, 15 et 16 Août 2015.

Nous tenons encore une fois à remercier toutes les personnes présentes qui nous ont aidées avant, pendant et après la fête de Pâques pour le montage/démontage des barrières et du foyer.



Scorpionnement

Le Scorpion.

LES ZAPEU'PRES



L'aventure musicale continue

Les zapeu'prés, aujourd'hui constitué de 14 personnes, ont donné un concert le 14 mars au foyer de Souvignargues. Il a été l'aboutissement de maintenant deux ans de travail tant au niveau musical que vocal. Cela a permis à l'ensemble du groupe de montrer sur scène, le plaisir et l'énergie que la musique nous procure.

Nous avons tous été heureux de voir que le public était venu nombreux et avait apprécié cette soirée.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les BIBS pour leur participation à ce concert et l'ambiance festive qu'ils ont su créer.

Enfin un remerciement à la mairie de Souvignargues qui nous permet tout au long de l'année d'utiliser le foyer pour nos longues répétitions.

Nous vous donnons rendez vous pour la fête de la musique le 20 juin à Souvignargues.

Les zap'

ASSOCIATIONS

A.P.E.



Cette année, le carnaval de l'APE a eu lieu le dimanche 1^{er} mars sur le thème de Venise. L'ambiance musicale a été assurée par la compagnie Agil qui a fait danser les enfants tout au long du parcours. Le défilé est parti de l'école jusqu'au foyer en passant par la chapelle Saint André. Le gros rat noir, responsable de la grande peste de Venise, a été brûlé sur le parvis du foyer. S'en est suivi un goûter pour petits et grands, proposé à travers un concours de gâteaux où 15 participants étaient inscrits ; 3 récompenses ont été distribuées et beaucoup de gourmands se sont régalés !!!

Le vide grenier s'est déroulé le dimanche 12 avril sous un soleil inespéré, avec marché aux fleurs proposé par les pépinières Quissac. La météo clémente a permis de satisfaire tous les participants, organisateurs et exposants. Les bénéfices récoltés permettront de financer les projets de l'école.



Après les vacances de Pâques, l'APE se réunira afin de préparer la fête de l'école qui aura lieu le samedi 27 juin. N'hésitez pas à venir ou à nous contacter pour y participer !!!



Association Steph Rallye Passion



L'équipage Yvan Salinas, Stéphane Laval et Ludovic Trochard organise

une ferrade
à la manade Vidal
le 7 juin 2015

Inscription au restaurant de Souvignargues, à la boulangerie, chez Yvan Salinas
à Calvisson et chez Stéphane Laval à Souvignargues



GARDEN PARTY accueille tous les candidats à la découverte de l'Anglais. Les enfants, les ados, les adultes et les retraités.

Différents ateliers sont proposés pour mettre en pratique un anglais actuel et vivant. Les enfants se retrouvent pour partager dans le jeu, l'expression corporelle et surtout le rire, un vrai plaisir d'apprendre l'Anglais. Des chants, des petits dialogues sont les ingrédients d'un apprentissage efficace et profitable à tous.

Des ateliers d'anglais touristique, de conversation, de lecture et d'écriture permettent aux amateurs de voyages de découvrir et de mettre en scène des expressions courantes et utiles.

Il y a toujours une chaise disponible pour accueillir de nouveaux amis, alors poussez la porte de nos ateliers et venez nous rejoindre ! Nous vous entraînerons à booster votre Anglais.

BATUCADA LES M'ATUVUS

C'était une 1ère, la Batucada Les M'Atuvus qui répète au foyer de Souvignargues, faisait son baptême de carnaval à Sommières le 28 Mars dernier, dans la joie, la couleur et sous un soleil de plomb.

De nombreuses batucadas de la région étaient venues en renfort pour que la fête soit belle !

Tous les éléments étaient réunis pour faire de cette journée une magnifique réussite !!!



Nous vous rappelons que la batucada recrute et que vous êtes les bienvenus.

Plus nous serons nombreux, plus le plaisir de partager la musique sera grand !

Il ne s'agit pas d'être un grand musicien mais si vous aimez le rythme et la bonne humeur, venez nous rejoindre, vous trouverez certainement l'instrument qui vous va !

Pour pourrez participer à de nombreux rassemblements tout au long de l'année et faire de belles rencontres musicales !!!

Répétitions :

Tous les lundis de 19 à 21 h
Foyer de Souvignargues



FICHE PRATIQUE

ANIMAL DE COMPAGNIE

Régulièrement, le secrétariat de la mairie reçoit les plaintes d'administrés ayant à subir les nuisances provoquées par des aboiements fréquents et intempestifs des chiens de leurs voisins, ainsi que des plaintes pour des dégâts causés par la divagation d'animaux.

Nous vous rappelons que :

DIVAGATION DES ANIMAUX :

Il est interdit de laisser divaguer un animal domestique (article L. 211-19-1 du code rural).

Hormis l'hypothèse d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, le chien est considéré comme en état de divagation lorsqu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qu'il est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant 100 mètres (article L. 211-23 du code rural).

Lorsqu'un animal est trouvé en divagation sur la voie publique, il doit être conduit à la fourrière qui doit alors prévenir son propriétaire. Celui-ci dispose d'un délai de 8 jours ouvrés pour venir le chercher (article L. 211-24 du code rural).



L'animal n'est restitué qu'après le paiement de la fourrière.

A la fin du délai, si l'animal n'est pas réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et une association de protection animale peut le proposer à l'adoption à un nouveau propriétaire (article L. 211-25 du code rural).

La commune a signé un contrat avec une société pour la récupération des chats et chiens errants.

Appelez le secrétariat de la mairie qui effectuera les démarches pour que l'animal soit récupéré rapidement.



ABOIEMENTS DES CHIENS

Une nuisance trop fréquente et très gênante.

Aboyer est certes un comportement normal pour un chien, mais les aboiements continuels intempestifs, prolongés, ne constituent plus un inconvénient normal de voisinage mais un trouble anormal et une nuisance. La loi sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

En effet, porter atteinte à la tranquillité du voisinage, et cela peut être le cas pour les aboiements des chiens, est puni d'une amende de 3ème classe.

Les propriétaires de chiens doivent prendre toutes dispositions pour éviter les nuisances générés par les aboiements, le dépôt d'excréments sur la voie publique ainsi que les accidents dus aux comportements du chien.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Les chenilles processionnaires du pin sont dangereuses pour les humains et les animaux.

Voici quelques informations qui pourraient vous être utiles :

- Evitez la fréquentation des zones à proximité des pins infestés, et portez des vêtements couvrants si vous devez vous rendre malgré tout dans ces zones.
- Ne manipulez pas les chenilles et les nids.
- Ne balayez jamais une procession de chenilles afin d'éviter de créer un nuage de poils urticants qui pourrait provoquer une atteinte cutanée, oculaire et respiratoire.
- Evitez de vous frotter les yeux en cas d'exposition.
- Ne faites pas sécher votre linge à l'extérieur près des pins par grand vent.
- Prenez toutes les mesures de précaution pour éviter le contact avec les poils urticants déposés en particulier sur les pelouses, et évitez de tondre les pelouses sous les arbres infestés.



En cas de contact, les poils urticants se fixant sur les cheveux et les vêtements, il est recommandé de prendre une douche tiède avec lavage soigneux des cheveux au shampoing, de changer de vêtements et de laver les vêtements contaminés au-dessus de 60° C.

INCINERATION DES VEGETAUX ET ECOBUAGE - REGLEMENTATION -

INCINERATION DES VEGETAUX :

- Etre en possession du récépissé de la déclaration d'incinération délivré en mairie, datant de moins de 3 mois.
- Prévenir les sapeur-pompiers en téléphonant au 18 ou 112 la veille ou le matin même de l'opération.
- Effectuer la mise à feu par temps calme et seulement si la vitesse de vent observée ou prévue par Météo France est inférieure en moyenne à 20km/h.
- Procéder à l'incinération entre l'heure légale de lever du soleil et 1 heure avant l'heure légale du coucher du soleil.
- Disposer à proximité immédiate d'un moyen d'alerte (téléphone,...) et d'une réserve d'eau avec un dispositif de pulvérisation.
- Assurer une surveillance constante et directe du feu.
- Ne pas quitter la zone avant extinction complète du ou des foyers, l'extinction totale devant être effective au plus tard 1 heure avant l'heure légale du coucher du soleil.

ECOBUAGE :

- Etre en possession du récépissé de la déclaration d'incinération délivrée en mairie datant de moins de 3 mois.
- Prévenir les sapeur-pompiers en téléphonant au 18 ou 112 la veille ou le matin même de l'opération.
- Effectuer la mise à feu par temps calme et seulement si la vitesse de vent observée ou prévue par Météo France est inférieure en moyenne à 20km/h.
- Assurer une surveillance constante et directe du feu.
- Ne pas quitter la zone avant extinction complète du ou des foyers, l'extinction totale devant être effective au plus tard 1 heure avant l'heure légale du coucher du soleil.

PERIODES INTERDITES :

Il est interdit de porter ou allumer un feu à moins de 200 mètres d'un massif forestier ou à l'intérieur même d'un bois durant la période du 15 juin au 15 septembre, durant le reste de l'année en période de sécheresse (temps sec depuis plus de 2 semaines avec vent fréquent) et en cas de risque exceptionnel déterminé par arrêté préfectoral.



Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de débroussailler tout votre terrain s'il est situé en zone urbaine et dans un rayon de 50 m autour des bâtiments hors zone urbaine.

L'été approche, protégez vos familles et vos biens !!!

« AU BONHEUR DES LIVRES »



Le mardi 5 mai, devant la bibliothèque, les enfants de l'école ont assisté pour leur plus grand plaisir, à un spectacle de marionnettes,
« Les 6 maisons de Lulu Baluchon » de la Cie Carlotatralala.
Spectacle proposé par la Communauté de communes du Pays de Sommières.



Grâce aux derniers achats, et, aux généreux donateurs, nous avons enrichi nos collections en romans, documentaires et livres pour la jeunesse. Venez nombreux, nous vous accueillons les mercredis de 10h à 11h et les vendredis de 17h à 18h30. (Hors jours fériés)

Des livres en Anglais et en Allemand sont mis à votre disposition à la bibliothèque.



RAPPEL SUR LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

L'inscription est gratuite pour tous les résidents de la communauté de communes du Pays de Sommières.

Le réseau, c'est 3 médiathèques et 8 bibliothèques – 1 catalogue commun en ligne – 1 carte unique gratuite et utilisable dans tout le réseau – 50 000 documents (livres, revues, CD, DVD).

En espérant vous retrouver nombreux pour un moment de partage littéraire.

INFORMATION – RADIO SOMMIERES

Si tu as entre 9 et 17 ans, tu peux venir raconter tes lectures (Aventure, Bande dessinée, Manga, Fantasy, Policier, Science-fiction) en direct sur Radio Sommières à l'émission « Les livres ont des oreilles »

Plus d'information à la bibliothèque de Souvignargues ou auprès de la Médiathèque de Sommières ou au 06 46 38 36 85 / contact@radio-s.fr

EGLISE SAINT ANDRE

Depuis plusieurs années, les paroissiens ont récolté des fonds pour refaire les peintures de l'intérieur de l'église.

L'entreprise choisie par le diocèse et la paroisse est une entreprise familiale : ATELIER W&B de Pont-Saint-Esprit.

Le nettoyage des surfaces a mis en évidence d'anciennes décorations : certaines encore bien visibles ont été refaites à l'identique.



Les peintures ont été réalisées à la chaux.

Les travaux viennent de s'achever fin avril 2015.



Révision générale du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La Loi Alur (Accès au Logement et un Urbanisme Renové) prévoit que tous les POS qui n'auront pas été transformés en PLU au plus tard le 31 décembre 2015 deviendront caducs à partir de cette date avec application du Règlement National d'Urbanisme (RNU).

En conséquence, le Conseil Municipal, par délibération n° 02 du 12 janvier 2015, a souhaité mettre en révision le POS valant élaboration d'un PLU.

Le PLU est un document d'urbanisme qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe les règles générales d'utilisation du sol.

Le PLU doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé prenant en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire (Article L.121-1 du Code de l'Urbanisme). Il détermine donc les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable (en particulier par une gestion économe de l'espace) et répondant aux besoins de développement local.

La durée moyenne d'élaboration d'un PLU est fixée de 2 à 4 ans.

La procédure d'élaboration d'un PLU :

1. Lancement de l'étude :

- Délibération du Conseil Municipal prescrivant l'élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation (délibération du 12/01/2015. Avis diffusé le 15/02/2015 Midi Libre).
- Notification aux personnes publiques associées (courriers du 03/02/2015).

2. Choix d'un bureau d'études :

- Préparer un cahier des charges pour consulter des bureaux d'études.
- Consultation en vue de retenir un bureau d'études pour l'élaboration du PLU (diffusion du 22/04/2015 dans la Gazette. Date limite de réception des offres le 22 mai 2015).
- Réunir la Commission d'Appel d'Offres pour analyser les offres selon les critères établis et choisir le bureau d'études (prévue le 26 mai 2015).

3. Etude :

- Etude, association, concertation et réalisation d'un projet de PLU par le bureau choisi.
- Débat en Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
- Bilan de la concertation et délibération arrêtant le projet de PLU.
- Consultation des personnes associées pour avis.

4. Enquête publique :

- Saisir du Tribunal Administratif de Nîmes pour la désignation des Commissaires Enquêteurs.
- Prendre un arrêté de mise à l'enquête publique.
- Réaliser les mesures de publicité de l'enquête publique.
- Rapport et conclusions du Commissaire Enquêteur.

5. Approbation :

- Examiner les remarques émises lors de l'enquête ainsi que les conclusions du Commissaire Enquêteur.
- Le Conseil Municipal délibère pour approuver le PLU.
- Transmettre la délibération au Préfet du Gard dans le cadre du contrôle de légalité.
- Faire insérer un avis dans un journal pour informer le public de l'approbation du PLU.

PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE DE SANTE COMMUNALE

La commune vous propose de mettre en place une mutuelle de santé communale afin de favoriser l'accès aux soins pour tous.

Le principe de cette mutuelle est de négocier un tarif de groupe au nom des habitants.

Si vous êtes intéressés par cette démarche qui consiste à vous faire bénéficier de tarifs négociés pour votre complémentaire santé, n'hésitez pas à en parler autour de vous et à contacter la mairie.



La commune de Souvignargues a la chance d'avoir sur sa commune 2 assistantes maternelles en activité.

Voici leurs coordonnées :

Cendrine PRESSET—261 Chemin du Grès—04.66.88.72.84/06.15.13.15.79

Nelly GONNET—6 impasse des Mésanges—04.66.77.68.37/06.59.18.20.29



Le relais parents-enfants-assistances maternelles : La courte échelle

Ce service vous propose, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général du Gard, une information sur tous les modes de garde existants sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

Plus particulièrement, l'animatrice vous accompagne dans la recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) dont vous serez l'employeur. L'objectif principal étant d'améliorer la qualité de l'accueil au domicile des assistantes maternelles.

Vous serez informé :

- sur les aides financières et les démarches administratives concernant la garde de votre enfant,
- sur les droits des assistant(e)s maternel(le)s, la réglementation en vigueur, l'agrément et la formation d'assistant(e) maternel(le).

Des ateliers d'éveil pour les enfants accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) et des soirées thématiques sont aussi organisés.

Horaires d'ouverture :

Lundi : de 09h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00
Mardi : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Mercredi : de 08h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00
Jeudi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00



Rappel des jours et horaires de collecte des déchets ménagers



à sortir le jeudi soir avant 19H

Et le lundi soir entre le 15/06 et le 15/09



à sortir le dimanche soir



à sortir le dimanche soir

Semaine impaire

Les bacs ne doivent en aucun cas rester dans la rue , ils sont une véritable pollution visuelle et surtout représentent un réel danger pour les piétons, mamans avec leurs enfants et leurs poussettes.

Nous vous rappelons également qu'il est possible de vous procurer un composteur en adressant une demande à la Communauté de Communes du Pays de Sommières sur papier libre avec nom, prénom, adresse, téléphone, mail etc. ainsi qu'un chèque de 10€ à l'ordre du Trésor public. Le composteur vous permet de recycler les déchets de cuisines et de jardin.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contactez la permanence au 04 66 80 98 40.



L'atelier de généalogie « Geneavaunage » de Clarensac prépare une exposition au foyer communal de Souvignargues pour les 11 et 12 novembre 2015 sur le thème « Hommage aux soldats de Souvignargues morts pour la France en 14-18 ».

Nous lançons un appel aux habitants de Souvignargues et des environs, qui pourraient nous confier des objets, cartes postales, lettres de soldats, etc... Toutes les pièces confiées seront restituées à la fin de l'exposition.

Contact : Mr VIDAL : 06 10 04 53 76

LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

APE (Association des Parents d'Elèves)
Avenir Rallye Passion (Sport automobile)
Les BIB (Fanfare)
Club l'Aïgalade (Aînés)
Le Scorpion Souvignarguais (Comité des fêtes)
La Diane (Société de chasse)
Grés Aventure (Randonnée pédestre)
A.S.E.P.G.V (Gymnastique volontaire)
Souvi Folies (Théâtre - Musique)
Vétérans (Football)
Steph Rallye Passion (Sport automobile)
ZapeuPrés (Musique)
AMAP (Les paniers de l'Escattes)
Yoga et Shiatsu Pour tous
SIRIUS (Réseau d'échange)

État civil...



La famille s'agrandit, bienvenue à...

Johanne AYME, le 27 janvier
Rachelle SANTOYO LUCAROTTI, le 2 mars
Amàlia FINTA, le 10 avril
Joakim LE ROUX BJAOU, le 19 avril
Xavier VIDAL, le 8 mai
Zoe JOUGLA GRAU, le 12 mai

A notre plus grand regret, ils nous ont quitté...

Geneviève BENEDETTI, le 31 décembre 2014
Robert BOISSIER, le 6 janvier
Roger DUMAS, le 26 janvier
Maurice CANTIER, le 8 février



La vie à Souvignargues

La Boulangerie "La Provençale" ouverte tous les jours sauf le samedi
 La Cave Coopérative, ouverte en semaine pour aller se servir en vin
 La Société Vernazobres, pour ses produits phytosanitaires
 Le Garage Maury, pour tout ce qui est mécanique et carrosserie
 Le Restaurant pizzeria "L'Instant" fermé le dimanche
 Domaine "Fortuné" vin bio
 Coupe Fils & Compagnie retouches & création sur mesure, cours de couture
 La Pépinière "Les Lauriers Roses" à St Etienne d'Escattes
 Le Camping "Le Pré St André"
 La Mouette et le Coquelicot, traiteur
 Stéphane Laval plaquiste jointeur pour tous vos travaux
 Cédric Victory électricité (neuf et rénovation)
 Et nos mini-marchés du mardi au vendredi avec un boucher (le jeudi matin de 8h à 10h), un poissonnier et le rôtisseur avec ses spécialités créoles (le vendredi matin).
 Notons la présence d'un médecin et d'un kinésithérapeute



MAIRIE

Heures d'ouverture :

Lundi & Vendredi de 9h00 à 11h30
 Mardi & Jeudi de 14h00 à 16h00
 Mercredi de 9h00 à 11h30 et de 16h00 à 19h00

Coordonnées :

Téléphone : 04 66 80 01 57
 Fax : 04 66 80 43 17
 Email : commune.de.souvignargues@wanadoo.fr
 Site internet: www.mairie-souvignargues.fr

Permanence du Maire :

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous le mercredi matin.

Recensement militaire :

Vous venez d'avoir 16 ans, pensez à venir en mairie avec une pièce d'identité et le livret de famille de vos parents afin de procéder à votre inscription pour le recensement militaire.

Une attestation vous sera remise, celle-ci vous sera nécessaire pour passer vos diplômes (baccalauréat, permis de conduire...)

Travaux d'urbanisme :

Il est rappelé que tous travaux doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie (modification de toiture, les vitrines, les devantures, les ouvertures, les clôtures, les piscines, les balcons, créations d'une pièce d'habitation supplémentaire, abri de jardin, garage ...).

Correspondant Midi Libre :

Recherche correspondant midi libre, veuillez vous faire connaître en mairie.

Bibliothèque

Heures d'ouverture

Mardi et Jeudi de 14h00 à 15h30
 (école uniquement)
 Mercredi de 10h00 à 11h00 (public)
 Vendredi de 17h00 à 18h30 (public)

Téléphone: 04 66 93 08 71

Adresse : 3 impasse Roumieux

Mail : bibliothequesouvignargues@orange.fr

EXPOSITION « LES 1001 NUITS »

Du 19 juin au 10 juillet 2015
Médiathèque de Souvignargues
Exposition de la Direction du Livre
et de la Lecture du Gard

Ce recueil parfois drôle, insolent, parle à l'homme et la
femme du XXIème siècle.

Vernissage
vendredi 19 juin à 18h.

Mercredi 1er juillet,
de 10h à 11h30,
Le conteur, Jihad Darwiche,
Interviendra auprès des élèves
et rencontrera le public



FETE DE LA MUSIQUE

La fête de la musique se déroulera

Le samedi 20 juin 2015

Sur le Plan Barban

FETE VOTIVE 2015

Le CTPR le Scorpion organise
comme chaque année la fête
votive de Souvignargues.

Celle-ci aura lieu

les 14, 15 et 16 août 2015

Réservez votre week-end !

NOUVEAU ! BOUCHERIE KEVIN LEPAGE

Votre boucher est présent
tous les jeudis matin sur le plan
De 8h à 10h.



SITE INTERNET

Votre site internet se met à jour !

N'hésitez pas à venir le consulter régulièrement
pour obtenir toutes les informations
de votre commune.

<http://www.mairie-souvignargues.fr/>